

Le Millénaire, 31 janvier 2017



Vous avez été nombreux à être perplexes à réception de la communication du syndicat FO du 24 janvier dernier, justifiant les raisons pour lesquelles il avait refusé de signer l'accord PDV.

La CGT a signé cet accord et l'assume complètement.

Le syndicat FO aurait préféré un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) autrement dit, une **procédure de licenciement pour motif économique**.

Pour la CGT, il en était **hors de question**.

C'était déjà notre position lors de la cessation d'activité d'ICADE Transactions, les 9 salariés concernés préférant des solutions individuelles, chaque cas étant particulier.

L'accord du 22/12/2016 comme le Livre 1 qui l'accompagne, ne fait à aucun moment état de **licenciement**. C'est d'ailleurs la raison essentielle qui a motivée notre signature.

« Le projet de réorganisation sera mis en œuvre uniquement par le recours au volontariat à l'exclusion de tout licenciement pour motif économique » (cf page 2 de l'accord).

Aller vers un PSE pour 26 suppressions de postes, reviendrait à sortir « la grosse Bertha » pour aplatir une mouche. De plus, ce serait inadapté dans un Groupe tel que le nôtre.

Si le pragmatisme a porté FO à comparer ce PDV à d'autres, jugez-en par vous-même :

- **BNP** : 675 postes (sur 6000), **Bouygues Télécom** : 1404 postes (sur 8000), **SFR** : 5000 postes (sur 14300), **Merck Pharmaceutique** : 490 postes (sur 1300), **Oracle** : 219 postes (sur 1500) et **ICADE** : 26 postes (sur 1100) !!!

Jamais l'adage « **comparaison n'est pas raison** » n'a été aussi approprié.

Il est vrai que la CGT aurait préféré des indemnités de rupture bien plus attrayantes, cependant, s'opposer de façon systématique au départ de tout salarié, qu'il s'agisse de celui qui n'a pas tous ses trimestres ou de celui qui serait prêt à quitter son CDI chez ICADE pour un CDD à l'extérieur, c'est réduire celui-ci à l'état de majeur sous tutelle, **incapable** de savoir où réside son intérêt.

La CGT ne sous-estime pas le bon sens des salariés, c'est pourquoi elle a préféré l'option du PDV au PSE.

Ne nous plaignons pas que les seuls départs se feront sur la base du **volontariat** !!!

D'autres auraient bien voulu qu'il en soit ainsi dans leur entreprise, ainsi, Bernard ALLAIN, **délégué syndical FO** commente ainsi le PSE en vigueur chez Bouygues Telecom : « **nous regrettons que les départs soient contraints et non pas uniquement volontaires** ».

La CGT ne se réjouit évidemment pas de négocier un PDV, mais puisqu'il en est ainsi, elle sera vigilante à la bonne application du dispositif et au respect des engagements lors des Commissions de suivi auxquelles elle assistera mensuellement.